



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

Commission wallonne pour l'énergie (CWAPE)

Indicateurs de précarité énergétique

Les compteurs à budget sont des compteurs pour l'énergie (électricité et gaz) qui fonctionnent selon un mode de prépaiement avec carte. Le client doit recharger la carte de son compteur à budget avant d'utiliser l'énergie. Ce type de compteur est le plus souvent placé à la demande du fournisseur d'énergie suite à un défaut de paiement du client. Il peut aussi l'être à la demande du CPAS ou expresse du client, mais ces deux cas sont bien moins fréquents. Quand le client a apuré la dette liée au vecteur énergétique concerné, il peut demander la désactivation du compteur à budget, c'est-à-dire repasser à un mode de facturation classique où le paiement s'effectue via des factures d'acompte tous les mois. La présence d'un compteur à budget actif est un bon indicateur de précarité énergétique, car son utilisation résulte très souvent de difficultés financières liées au paiement des factures d'énergie. Avec le placement des premiers compteurs intelligents en 2020, ceux-ci ont été intégrés dans les statistiques si leur fonctionnalité de prépaiement est activée suite à un défaut de paiement, la demande d'un CPAS ou du client lui-même.

Les indicateurs repris ici sont la part de compteurs à budget actifs par rapport au nombre de codes EAN (European Article Numbering) résidentiels actifs, pour l'énergie considérée (un indicateur pour l'électricité et un autre pour le gaz). Le code EAN, composé de 18 chiffres, identifie chaque raccordement au réseau d'électricité ou de gaz naturel. Afin de calculer cette proportion, nous avons repris au numérateur le nombre de compteurs à budget actifs. Soulignons que nous n'avons pas pris en considération tous les compteurs à budget installés (actifs ou inactifs) afin de ne pas comptabiliser les compteurs à budget qui ont été désactivés suite à un déménagement, ou suite à une demande de désactivation émanant d'un ménage qui a apuré ses dettes. Notez que tant les compteurs à budgets avec limiteur de puissance (uniquement en électricité et destinés aux clients protégés, par exemple les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale) que les compteurs à budget sans limiteur de puissance sont comptabilisés. Afin d'obtenir le nombre de ménages alimentés en électricité ou en gaz, nous avons repris au dénominateur le nombre de codes EAN résidentiels actifs. Soulignons que nous n'avons pas pris en considération tous les compteurs actifs sur la commune afin de ne pas comptabiliser les compteurs exclusifs nuit ou les compteurs de contrôle. Il y a un seul code EAN par point de raccordement au réseau, mais il peut y avoir plusieurs compteurs sur ce raccordement. Enfin, ne conserver que les codes EAN résidentiels est cohérent avec le fait que seuls les clients résidentiels peuvent utiliser un compteur à budget. Le compteur à budget n'est pas destiné à la clientèle professionnelle (entreprises, institutions, indépendants, syndicats d'immeubles...).

Concernant la part de compteurs à budget actifs en gaz, les entités pour lesquelles il y a très peu de clients résidentiels en gaz (moins de 300 codes EAN résidentiels actifs en gaz) ne sont pas représentées, considérant que le faible nombre d'utilisateurs de gaz ne permet pas d'avoir des données suffisamment représentatives.

En complément, nous publions aussi un 3^{ème} indicateur qui reprend la part des ménages utilisant le réseau de gaz. Cet indicateur établit le rapport entre le nombre de codes EAN résidentiels actifs en gaz et le nombre de codes EAN résidentiels actifs en électricité. Nous considérons que le nombre de codes EAN résidentiels actifs en électricité est une mesure du nombre de ménages sur la commune. En effet, on peut faire l'hypothèse que tous les ménages ont, *a priori* un compteur d'électricité, mais qu'ils n'ont pas tous un compteur de gaz. Le rapport permet d'estimer le déploiement et l'utilisation du réseau de gaz par les ménages dans les différentes communes de Wallonie. Pour chaque entité, il permet de voir à quelle proportion des ménages l'indicateur « part de compteurs à budget en gaz » renvoie – le reste des ménages n'utilisant pas le réseau de gaz.

1. Contact
2. Présentation
3. Période de référence
4. Mandat institutionnel
5. Confidentialité
6. Politique de publication
7. Format de diffusion
8. Accessibilité de la documentation
9. Gestion de la qualité
10. Pertinence
11. Exactitude et fiabilité
12. Actualité et ponctualité
13. Comparabilité
14. Cohérence
15. Coûts et charges
16. Révision des données
17. Traitement statistique
18. Commentaires
19. Documents liés
20. Variables statistiques

1. Contact	
<i>Organisation</i>	IWEPS
<i>Département</i>	
<i>Prénom</i>	François
<i>Nom de famille</i>	GHESQUIERE
<i>Fonction</i>	Chargé(e) de recherche
<i>Adresse postale</i>	Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<i>Adresse électronique</i>	f.ghesquiere@iweeps.be
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 32 (0) 81 468 411
<i>Numéro de télécopieur</i>	+ 32 (0) 81 468 412

2. Présentation	
<i>Mots-clé</i>	Pauvreté, politique sociale, aide sociale, famille, revenu
<i>Domaine</i>	Taxinomie IWEPS : SDS 5 : Revenus, consommation et pauvreté Taxinomie Statbel : 3.7.06 : Conditions de vie et bien-être
<i>Unité statistique – Titre</i>	Commune
<i>Unité statistique - Description</i>	Commune
<i>Population statistique - Titre</i>	Communes wallonnes
<i>Population statistique - Description</i>	Communes wallonnes
<i>Couverture géographique</i>	Wallonie
<i>Couverture temporelle</i>	À partir du 31/12/2016
<i>Couverture sectorielle</i>	
<i>Autres couvertures</i>	
<i>Période de base</i>	NA
<i>Concepts</i>	
<i>Classifications</i>	

3. Période de référence	
<i>Première période de référence disponible</i>	31/12/2016
<i>Dernière période de référence disponible</i>	

4. Mandat institutionnel	
<i>Production statistique obligatoire</i>	NA
<i>Référence légale</i>	NA
<i>Partage des données</i>	NA

5. Confidentialité	
<i>Confidentialité - Politique</i>	NA
<i>Confidentialité - Niveau</i>	Données non confidentielles
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	NA

6. Politique de publication	
<i>Calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès de l'utilisateur</i>	Tout internaute a accès à un fichier de données reprenant les valeurs du produit statistique pour toutes les communes via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweeps.be).
<i>Périodicité</i>	Annuelle

7. Format de diffusion	
<i>Format de diffusion</i>	Données et métadonnées téléchargeables via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweps.be).
<i>Communiqué de presse</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Accès aux microdonnées</i>	NA
<i>Autres</i>	

8. Accessibilité de la documentation	
<i>Documentation sur la méthodologie</i>	
<i>Documentation sur la qualité</i>	

9. Gestion de la qualité	
<i>Assurance de la qualité</i>	
<i>Évaluation de la qualité</i>	

10. Pertinence	
<i>Besoins des utilisateurs</i>	
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	
<i>Exhaustivité</i>	

11. Exactitude et fiabilité	
<i>Exactitude</i>	
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	NA
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	NA

12. Actualité et ponctualité	
<i>Actualité</i>	
<i>Ponctualité</i>	

13. Comparabilité	
<i>Comparabilité - Géographique</i>	Entre communes wallonnes
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Oui, dès la première mise à jour
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	
<i>Comparabilité - Autre</i>	

14. Cohérence	
<i>Cohérence - Interne</i>	
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	

15. Coûts et charges	
<i>Coût interne</i>	
<i>Coût externe</i>	

16. Révision des données	
<i>Révision des données - Politique</i>	Pas de politique de révision pour les données élaborées pour le produit statistique.
<i>Révision des données - Pratique</i>	

17. Traitement statistique	
<i>Données de base - Enquêtes</i>	
<i>Données de base - Données administratives</i>	FICHER(S) : fichier de données par code postal ou ancienne communes. FOURNISSEUR(S) : la Commission wallonne pour l'Énergie (CWAPE)

16. Révision des données

	Contact : Commission wallonne pour l'Energie Route de Louvain-la-Neuve, 4/12 5001 NAMUR (Belgrade) Tel. 081/ 33 08 10 www.cwape.be
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	NA
<i>Fréquence de collecte des données</i>	
<i>Collecte des données</i>	
<i>Validation des données</i>	Compilation de données reçues par code postal ou anciennes communes et intercommunales pour en faire un fichier avec une valeur par commune pour les 262 communes wallonnes; vérification et corrections des incohérences en collaboration avec la CWAPE.
<i>Élaboration des données</i>	Mise en forme des données pour intégration au projet WalStat
<i>Ajustement</i>	

18. Commentaires

19. Documents liés

<i>Titre</i> : Rapport annuel spécifique concernant l'exécution des obligations de service public imposées aux fournisseurs et gestionnaires de réseau (bientôt en ligne sur www.cwape.be)	<i>URL</i>

20. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Code INS	Code INS de l'entité	
Entité administrative	Nom de l'entité	
Part de compteurs à budget actifs en électricité	Nombre de compteurs à budget (avec et sans limiteur de puissance) actifs pour électricité divisé par le nombre de codes EAN résidentiels actifs en électricité.	%
Part de compteurs à budget actifs en gaz	Nombre de compteurs à budget (avec et sans limiteur de puissance) actifs pour le gaz divisé par le nombre de codes EAN résidentiels actifs en gaz.	%
Part des ménages utilisant le réseau de gaz	Nombre de codes EAN résidentiels actifs en gaz divisé par le nombre par le nombre de codes EAN résidentiels actifs en électricité.	%